

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

Matricule : 5677 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MANOUNI

Mohamed

Date de naissance :

30 - 06 - 1951

Adresse :

69, Rue Al Trouhyoud OSA

Tél. : 05 22 27 34 79 Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZAFIA SOUHA Date : 24 JUIN 2021 Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Néoplasme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
			6	
	95			
				Dr SAHRAOUI Souha Onco-Radiotélépeute N° 091030491

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Ph. Sanaa Casablanca SARL Associée Unique Bloc 18 N°15 Sidi Othmane Tél : 05 22 37 56 99		178,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Pr. A. Acharki
Onco-Radiothérapeute

Dr. O. Alami
Onco-Radiothérapeute

Dr. H. El Boussairi
Onco-Radiothérapeute

Pr. A. Benider
Onco-Radiothérapeute
TPA: Mardi AM / Vendredi AM

Pr. S. Sahraoui
Onco-Radiothérapeute
TPA: Lundi AM / Jeudi AM

Pr. N. Benchakroun
Onco-Radiothérapeute
TPA: Mardi AM / Vendredi AM

Pr. Z. Bouchbika
Onco-Radiothérapeute
TPA: Lundi AM / Jeudi AM

Dr. S. Mouafik
Onco-Radiothérapeute

Dr. S. Hanniou
Anesthésiste-Réanimateur

Za fidi fatuo

79,50

15

1- Zeta lae.

lare h

1 aff

99,00

2- Bon gaz.

laff. b

178,50

Pr SAHRAOUI Souha
Onco-Radiotérapeute
INP N° 091036491

Ph. Sanaa Casablanca
SARL Associée Unique
Bloc 18 N°15 Sidi Othmane
Tél 05 22 37 56 99

Pr SAHRAOUI Souha
Onco-Radiotérapeute
INP N° 091036491

15

Zetalax DM® Microlavement processus physiologiques d'Les ingrédients contenus dans la masse fécale, ce qui permet

Mode d'emploi :

- Ouvrir l'emballage
- Enlever le bouchon du m...
- Introduire délicatement la
- Appuyer à fond sur le micro
- Extraire la canule sans re...



Lire la notice avant ut...

Dispositif médical classe 1.



Fabricant
Zeta Farmaceutici S.p.A.
Via Galvani, 10
Sandrigo (VI)
ITALY

Lot : 001
À utiliser de
préférence avant le : 12/2025

PPC : 79,50 DH



LOT



Validité 5 ans
La date de péremption se réfère
au produit intégré,
conserve correctement.

Gazé imprégnée à saturation de :

FORMULE

Campêche.....	9,60 g
Essence de niaouli.....	5,90 g
Essence de thym.....	3,90 g
Extrait chlorophyllien cuprique l, p...obilisé.....	0,24 g
Huile de flétan.....	2,40 g
Huile de foie de morue.....	7,20 g
Paraffine.....	3,70 g
Lanoline.....	67,00 g

Pour un bain d'imprégnation à 100 g



bottu
s.a.

82, Allée des Casuarinas - Ain Sebaâ - Casablanca - Maroc

Tél. : (212) 522 35 53 50 - Fax : (212) 522 35 64 19
site web : www.bottu.com - E-mail : contact@bottu.com

PPC : 99DH00

PER : 03/24

LOT : K662